Données télétransmises de l'avis d'arrêt de travail à l'Assurance Maladie initial

☐ de prolongation

(art. L.162-4-1-1er al., L.162-4-4, L.315-2, L.321-2-5eme al., L. 376-1, L. 613- 613-23 du Code de la sécurité sociale, L. 732-4 du Code rural et de la pêche	maritime) au POLE EMPLO
l'assu	ré(e)
numéro d'immatriculation : 1 9 9 1 2 3 9 3 0 nom et prénom (nom de famille – de naissance, suivi, s'il y a lieu, du no	m d'usage) : PAYET DAMIEN
code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papie adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adress	
code postal : ville :	n° téléphone :
	appartement : code d'accès à la résidence :
(1) L'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se s	itue hors de votre département de résidence.
l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ?	□ oui date non 🗷
MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR : A réceptior signalement d'arrêt en DSN ou une attestation de salair indemnités journalières de votre salarié(e).	e dans le meilleur délai afin de permettre de calculer
l'empl	oyeur
nom, prénom ou dénomination sociale : adresse : n° téléphone : e.mail :	
	nents médicaux
e, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : F	PAVET DAMIEN
• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au - 30/07/2020	
une des deux cases doit être obligatoirement cochée	tat pathologique résultant de la grossesse
sorties autorisées : oui 🗷 à partir du : 29/07/2020 l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre	non 🗆
par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties	
non 🗷 oui 🗆 à partir du :	Dune.
et prescrit un temps partiel pour raison médicale du :	Date: 29/07/2020 Date: 29/07/2020 Madein Generaliste - Conventionne Madein Generaliste - 39100 CHAMPVANS
Identification du praticien (nom et prénom) JACQUEY ARNAUD	Date: 29/07/2020 Mddela Poste 3910 0018 7 71/03 84 82 60 30 Tal / 03 84 82 60 30 ADEL 391 00118 7 ADEL 391 000600617 APPS: 10100600617
Identifiant :	Signature:
La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et au droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Quico pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, sociale).	inque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible

- Vous êtes salarié(e) : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur. Faites parvenir à votre caisse, dès que possible, l'attestation de salaire établie par votre employeur.
- Vous êtes fonctionnaire: Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser à votre employeur dans les deux jours.
- Vous êtes sans emploi : Votre médecin vous remet cet exemplaire que vous devez adresser au POLE EMPLOI.
- Vous exercez une profession indépendante : Votre médecin vous remet cet exemplaire à titre d'information.

IMPORTANT: Quelle que soit votre situation, n'oubliez pas :

- De respecter les heures de présence à domicile (de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures), sauf en cas de sorties autorisées sans restriction d'horaire ou à l'occasion d'un temps partiel pour raison médicale,
- De demander un accord à votre organisme d'assurance maladie, avant votre départ, si vous deviez quitter votre département de résidence,
- De vous rendre aux convocations qui vous seront éventuellement adressées par le service du contrôle médical,
- De vous abstenir de toute activité non autorisée.

ATTENTION : En dehors des cas prévus par la réglementation, la prolongation d'un arrêt de travail doit être prescrite par le médecin prescripteur de l'arrêt initial ou le médecin traitant.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr/arret-de-travail ou scannez le QR Code



Exemplaire à adresser